alors qu'on voulait restreindre l'influence des tiers partis à la Chambre, que les deux vieux partis essaient de conjuguer leurs efforts en vue d'amoindrir ou de supprimer le bon travail des tiers partis à la Chambre.

Monsieur le président, je veux vous prévenir à mon tour, ainsi que l'a fait le porte-parole du Nouveau parti démocratique, que si c'est dans le but de nous apeurer...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je dois rappeler à l'honorable député qu'un amendement a été proposé à la Chambre et qu'il doit s'en tenir, dans ses remarques, à la substance de cet amendement.

M. Gauthier: Monsieur le président, je traite de l'amendement, mais ainsi qu'on a permis aux autres de dire quelques mots sur le travail...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je dois rappeler à l'honorable député que les remarques auxquelles il fait allusion ont été prononcées avant que l'amendement ait été proposé à la Chambre.

M. Gauthier: Monsieur le président, pour revenir à l'amendement, je vais en traiter directement...

Une voix: On en revient, nous autres aussi!

M. Gauthier: Je me rends compte qu'il est difficile pour les membres de notre parti de dire quelques mots à la Chambre, mais lorsqu'il s'agit des membres des autres partis, ils ont toute la liberté voulue. Quand vient notre tour, on sait la décision qui sera rendue.

L'amendement proposé par le chef du Nouveau parti démocratique se lit comme il suit:

Que tous les mots après les mots «que» soient remplacés par les mots suivants: Cette Chambre regrette que dans l'accord canado-américain sur l'automobile, on ait omis de préserver les intérêts des consommateurs canadiens, des employés de l'automobile et des manufacturiers de pièces pour l'automobile.

Eh bien, monsieur le président, je crois que les proposeurs de cet amendement ont parfaitement raison car, encore là, on démontre, une fois de plus, la manière de procéder du gouvernement lorsqu'il présente une mesure, cette manière de procéder, nous laissant entrevoir quelque chose qui viendra aider et protéger le consommateur, alors qu'en réalité ces lois sont faites pour les gros financiers, pour protéger les gros. C'est encore un exemple de la manière d'agir du gouvernement actuel dans la présentation de toutes ses lois.

Je suis encore à chercher une loi que le gouvernement a présentée pour venir en aide au consommateur canadien, et la mesure en question est une preuve plus évidente encore de ce que j'avance. Le gouvernement a offert 50 millions aux trois gros manufacturiers d'automobiles. Ces prétendus 50 millions ont été offerts en vue d'activer la main-d'œuvre au Canada, alors qu'on sait fort bien—j'en suis persuadé et tous les ministres et députés de l'autre côté de la Chambre le sont également—que ces 50 millions octroyés aux trois gros manufacturiers seront affectés à moderniser leurs entreprises et à pousser plus avant leur technique, de façon à mettre encore les ouvriers de l'automobile davantage sur le pavé. Nous en sommes convaincus et le gouvernement l'est également, bien qu'il ne l'admette pas en public; mais intérieurement, il le sait fort bien.

Aussi longtemps que le gouvernement accordera des octrois aux capitalistes, aux gros manufacturiers, ceux-ci en profiteront pour se moderniser davantage et engendrer de plus en plus de chômage. C'est la manière de procéder dans la plupart des lois—et je pourrais vous donner en exemple 10 ou 12 lois comme celle-ci—qui nous sont présentées avec une belle façade comme, par exemple, l'amendement de la mesure portant sur les travaux d'hiver. On nous présente une merveille, on donne 15 jours de plus et l'on prétend que ceci aidera celui qui s'est construit une maison. Cela aidera les chômeurs pendant 15 jours de plus environ, mais on se rend vite compte qu'après l'avoir crié à la grandeur du pays dans tous les journaux avec des titres de trois pouces de hauteur, le gouvernement donne 15 jours de plus pour compléter les travaux d'hiver, mais, au fond, ce n'est qu'une façade qu'il présente. Je maintiens que c'est une façade, parce que dans les quatre comtés de ma propre région, on n'a pas réussi à mettre en pratique cette loi, et l'on se rend compte, en lisant les détails de ce communiqué, que le ministre a bien pesé tous ses mots afin de rendre inapplicable cette belle mesure qu'il annonçait à tout le monde.

Il en est ainsi pour la loi qui octroie $500 à l'habitation. On adopte ce projet de loi relativement à la subvention de $500, mais on se dépêche d'adopter «par en dessous» une augmentation de taxe de 11 p. 100, et ainsi de suite. Cette loi du gouvernement, en vertu de laquelle il accorde 50 millions de dollars aux manufacturiers, n'est que la répétition des sempiternelles lois de façade de ce gouvernement qui croit que la population ne se rend pas compte que ce n'est que de la poudre aux yeux. La population est écœurée de toutes ces vantardises et ces lois hypocrites,—disons le mot—elle en a assez de toutes ces lois hypocrites qui ne font qu'aggraver la situation de l'ouvrier.